



Vapotage dans un supermarché

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 12 mars 2018

Bonsoir

1 employé dans un intermarché, ne respecte pas la loi interdisant le vapotage dans l'enseigne.

Après plusieurs demande au PDG afin de lui demander si cet employé pouvait cesser de vapoter a l'intérieur du magasin, cette personne continue allègrement ...

Que faire ? Quels sont mes recours sans pour autant rentrer en conflit avec mon PDG

En attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agrèer mes sincères salutations.

Réponse :

ARTICLE L.3513-6 du code de la santé publique : Il est interdit de vapoter dans :

1. Les établissements scolaires et les établissements destinés à l'accueil, à la formation et à l'hébergement des mineurs ;
2. Les moyens de transport collectif fermés ;
3. Les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif

Le législateur a clairement interdit le vapotage dans les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif.

ARTICLE R. 3513-2 : Les lieux de travail soumis à l'interdiction de vapoter en application du 3 de l'article L. 3513-6 du présent code s'entendent des locaux recevant des postes de travail situés ou non dans les bâtiments de l'établissement, fermés et couverts, et affectés à un usage collectif, à l'**exception des locaux qui accueillent du public**

Mais le pouvoir exécutif a considéré que cette interdiction ne serait pas applicable dans le cas où ces locaux seraient accessibles au public.

Si la situation que vous évoquez concerne un local qui n'est pas accessible au public, vous disposez de différentes [voies de recours officielles](#) pour faire cesser cette infraction, représentants du personnel, inspection du travail, justice ou, éventuellement exercice du droit de retrait

S'il s'agit, par contre, d'un lieu ouvert au public, la loi ne s'y applique pas mais le responsable de l'établissement est en droit de l'inscrire dans le règlement intérieur de l'entreprise. Les sanctions qui découlent du non respect de cette interdiction relèvent alors du même règlement intérieur qui doit les préciser.